Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_081-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Julie LEMAITRE	a donné procuration à	Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN	a donné procuration à	Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-081

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'AGENT DE CRÈCHE EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Le Conseil Municipal a créé, lors de sa séance du 25 juin 2025, un poste d'agent de crèche en contrat à durée déterminée, pour faire face ponctuellement à un accroissement d'activité au sein du service jusqu'au 31 août 2026.

Cet accroissement a permis d'améliorer la qualité d'accueil des enfants :

- Meilleure prise en compte du rythme de l'enfant particulièrement durant les repas et les temps de sieste.
- Plus de temps pour effectuer les transmissions aux parents
- Plus de temps pour la préparation et la mise en place d'activités
- Possibilité d'effectuer plus de sorties
- Un taux d'encadrement qui respecte les préconisations de la PMI à tout moment de la journée

Il est proposé de reconduire ce poste contractuel jusqu'au 31 août 2027.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_081-DE

L'agent recruté aura en charge les missions principales suivantes :

- Répondre aux besoins fondamentaux des enfants (repas, goûter, changes, suivi de la sieste, favoriser l'autonomie de l'enfant...)
- S'investir autour des activités (préparation, mise en place, accompagnement)
- Participer à la vie quotidienne et au fonctionnement du service
- Échanger avec les familles.

L'agent sera recruté à temps complet, à compter du 1er septembre 2026 pour une durée d'un an, sur le fondement de l'article L.223-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire.
Il sera recruté en qualité d'agent contractuel rémunéré au prorata du temps de travail effectué, sur la base d'un indice correspondant au cadre d'emploi des adjoints d'animation ou au cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, en fonction du diplôme et du niveau d'expérience de l'agent. Celui-ci percevra également le régime indemnitaire alloué aux agents contractuels de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Éducation du 28 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE de reconduire le poste d'agent de crèche en accroissement temporaire, à temps complet, à compter du 1er septembre 2026 pour une durée d'un an.

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR